

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 2 décembre 2021 à 20h30
Mairie de Dommartin-les-Remiremont : Salle du Conseil

Présents : Mme LOUIS Catherine, M. MANSOURI Jean, M. MOREAU Régis, M. FRANÇOIS Laurent, M. MANGEL Alain, Mme SIMON Marie-Odile, M. DERVAUX Bruno, Mme MAISON Annette, Mme RIEFENSTAHL Mireille, M Rémi LACROIX

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GRANDEMANGE Vanessa, DE SANTA Tiffany, PREVOT Stéphanie, THIERRY Sandra, AUBRY Virginie

A été nommé secrétaire : Mme RIEFENSTATHL Mireille

Ouverture de séance

Mme LOUIS Catherine, Maire, ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire poursuit en demandant aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 24 octobre 2021.

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Elle est ensuite passée à l'examen du jour.

Droit de préemption urbain :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un immeuble sis 680 rue de la Brasserie appartenant à Consorts VALDENAIRE
- Un immeuble sis 312 rue de Franould appartenant à Consorts VUILLEMARD
- Trois terrains sis rue de la Roche appartenant à Consorts FRENOT
- Un immeuble sis 1116 rue de Franould appartenant à Consorts LENTENGRE
- Terrains sis 680 rue de la Brasserie appartenant Consorts VALDENAIRE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'exposé de Madame le Maire et approuve son compte rendu relatif à la délégation qui lui a été accordée.

 **Libertés publiques**

Ouvertures dominicales des commerces en 2022

Louis Catherine

Pour information le magasin BUT sollicite l'autorisation d'ouvrir certains dimanches en 2022.

Les organisations syndicales ont donné leur avis, aussi le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande 2022 d'ouverture dominicale : 27/11/2022 et les 11 et 18/12/2022

Approuvé à l'unanimité

Syndicat Mixte Moselle Amont

Catherine Louis

Dans le cadre de la GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, les EPCI du bassin versant de la Moselle ont conclu à la pertinence de créer un Syndicat Mixte fermé

qui se verrait transférer la compétence Gemapi sur le bassin de la Moselle Amont. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la création du Syndicat Mixte de la Moselle Amont (modèle de délibération ci-dessous).

Objet : création du syndicat mixte Moselle Amont

Vu les dispositions de l'article L 5711-1, L 5211-5 et L 5214-27 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant projet de périmètre du syndicat mixte fermé Moselle Amont

Considérant qu'il est de l'intérêt de la communauté d ... de s'associer au sein du syndicat mixte Moselle Amont pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021

Considérant la nécessaire consultation des communes membres de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales , futur membre du syndicat mixte Moselle Amont

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire sur le projet de création du Syndicat Mixte Moselle Amont regroupant les EPCI à fiscalité propre suivants :

la Communauté d'agglomération d'Épinal

la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

La Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges

La Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales

La Communauté de communes des Hautes Vosges

La Communauté de communes de Bruyères - Vallons des Vosges

Madame le Maire vous invite à délibérer :

Sur la participation de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales au Syndicat Mixte Moselle Amont dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021

Et sur la demande à monsieur le préfet des Vosges de prendre l'arrêté portant création du Syndicat Mixte Moselle Amont

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité et la création du Syndicat Mixte et la participation de notre communauté de communes à ce syndicat.

Domaine et Patrimoine

Prorogation de l'aménagement forestier

Bruno Dervaux

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de prorogation de l'aménagement forestier de la forêt communale pour 2022-2026 (modèle de délibération ci-dessous)

Madame le Maire indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de prorogation, pour la période 2022 - 2026, de l'aménagement forestier de la forêt communale de Dommartin-lès-Remiremont approuvé pour la période 2002-2021 par arrêté préfectoral du 29/08/2005, aménagement ayant par ailleurs fait l'objet d'une modification approuvée pour la période 2014-2021 par arrêté préfectoral du 01/09/2015, projet de prorogation établi par l'Office National des Forêts.

Le Conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet de prorogation d'aménagement forestier proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cette prorogation d'aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du Code forestier.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le projet de prorogation d'aménagement forestier proposé.

Vente de terrains communaux

Catherine Louis

Vente d'une bande de terrain à Monsieur Jonathan Bousmat, le Conseil Municipal doit déterminer le prix suite après passage du géomètre.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la vente du terrain au prix de 15 €/m²

Fin de bail d'un local commercial

Catherine Louis

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la dénonciation d'un bail d'un local commercial.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la dénonciation du bail d'un local commercial.

Finances locales

CFU et M57

Jean Mansouri

Le Conseil Municipal a accepté le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2022, aussi il doit se prononcer sur l'expérimentation du Compte Financier Unique qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'expérimentation du Compte Financier Unique

Tarif Espace Culturel

Catherine Louis

Le Conseil Municipal doit fixer le tarif de nouveaux matériels de cuisine pour l'Espace Culturel ; couteau à pain : 9 €, couteau à grande lame : 9€, tire-bouchon : 4 €, carafe inox : 17 €.

Le conseil Municipal a adopté à l'unanimité les tarifs d'achat des nouveaux matériels de cuisine.

Demande de subvention pour le centre bourg

Catherine Louis


Le Conseil Municipal doit solliciter des subventions pour le centre Bourg : 25% de DETR, 28 % au Conseil Départemental et 8% au Conseil Régional soit un total d'aide de 61%


La Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la demande de subvention pour le centre bourg



1) Informations

- Affaires scolaires

Les effectifs se maintiennent avec 69 enfants inscrits répartis :

 10 TPS

 14 PS

 28 MS
 17 GS

Les prévisions pour 2022/2023 ont de 67 enfants en fonction des déménagements et emménagements fréquents dans la commune

L'accueil des enfants en difficulté pour un suivi par un enseignant dans le cadre des APC (activités Pédagogiques Complémentaires) se fait le mardi et jeudi de 16 h 15 à 17 h 15.

Des séances d'activités sportives sont organisées tout au long de l'année, telles que : la natation, le ski de fond et l'initiation au rugby, à raison de 6 séances chacune.

Il y a un projet de classe découverte CE1 et CM2 au Pont du Mettey à La Bresse les 16 et 17 mai 2022. Une demande de subvention auprès de la commune sera demandée après avoir le coût financier de ce projet

- Conseil Municipal des enfants
Présentation du nouveau conseil municipal des jeunes
- Commission communication : logo et bulletin municipal
Présentation du nouveau logo qui sera utilisé dans tous les moyens de communication
- Informations diverses

Eclairage du foot : en cours

Lotissement des Tilleuls : travaux de conduite d'évacuation en cours. Les travaux se termineront au printemps à cause des intempéries.

Diagnostic eau : passage chez les habitants en cours et travail du relevé des vannes.

Local de musique : travaux terminés.

Voirie 2020 réceptionnée sans remarque.

- Dates des prochaines élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 et législatives les 12 et 19 juin 2022.
- Fixation du prochain Conseil Municipal : 31 mars 2022

Séance levée à 22 h 00
Mireille RIEFENSTAHL